

1506 (13 AVRIL).

Aujourd'huy sire Guillaume le Sueur et m<sup>e</sup> François Couvain, généraulx maistres des monnoyes, sont retournez en cette ville de Paris, de la ville de Poitiers où ilz estoient allez par ordonnance de messires les généraulx desdictes monnoies, touchant le fait de la monn<sup>e</sup> dudict lieu de Poitiers, et ont rapportez xij escuz au soleil qui leur avoient esté baillez, faiz soubz la differance du maistre d'icelle monnoye, lesquels escuz ont esté par eulx mys sur le bureau de la chambre desdictes monnoyes.

(A. N. Reg. Z, 1<sup>er</sup>, 31, fol. 252. — Ducrocq.  
Un ancien maire de Poitiers. Pièces justificatives n<sup>o</sup> 1.)